

LEGENDE :

Contours des zones du P.L.U.

Périmètre du Droit de préemption urbain

Droit de préemption urbain : Institué par délibération du C.M. en date du 02-05-2006. La totalité des zones U et AU est soumise au régime du D.P.U. (art. 6 de la Loi n° 85729 du 18/07/1985 et art. 9bis de la Loi n° 87557 du 17/07/1987).

SEPTEMBRE 2006

Ech : 1/5000°

Département de la Haute-Savoie

COMMUNE DE

MONTRIOND

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION N°2



- 8 - D.P.U.

Plan du périmètre soumis au régime du D.P.U. (art. 6 de la Loi n° 85729 du 18/07/1985 et art. 9bis de la Loi n° 87557 du 17/07/1987)

Institué par délibération du C.M. en date du 02-05-2006.

DATE	PHASE	PROCEDURE
17-02-1989	APPROBATION	ELABORATION POS
25-05-1999	APPROBATION	REVISION N° 1
14-05-2002	ANNULLATION	JUGEMENT TRIBUNAL ADMINISTRATIF
18-09-2006	APPROBATION	REVISION N° 2

ARCHITECTURE

URBANISME

PAYSAGISME

ATELIER AXE

35 - Grande Rue - 74200 THONON les Bains

04 79 00 11 11

SEPTEMBRE

2006